

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Novembre 2021

Présent : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN, Mme MACARIO M. BARRERA

SECTEUR CHAMPIONNAT

Toujours pas de réponse en ce qui concerne les rencontres en retard : AVIGNON OUEST / CAUMONT (D2) et ORANGE FC / VENTOUX SUD (D3) sans réponse les matchs seront fixés au 02 Janvier 2022

D2

Le match **N°23816535** : **VEDENE / BC ISLE** du 05/12 se jouera à 15H00

D3

En réponse au Club d'ORANGE GRES (D3-D4) :

Nous vous rappelons que les inversions sont réglementairement refusés. Donc d'ici le 10 Avril vous aurez le temps nécessaire pour trouver un terrain de repli.

Pour votre gouverne nous vous signalons que le stade Marcel Clapier est libre à ces dates (les 2 équipes du FC ORANGE se déplacent) voir également Stade Paul Pic

D4

Le match **N°24045829** : **NOVES / CAUMONT** du 05/12 se jouera à 13h00 stade du Moulin.